

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

Le 2 mai 2012, à 19 heures, tous les fondateurs de l'association USB GYMNASTIQUE se sont réunis en assemblée générale constitutive.

Sont présentes les personnes suivantes :

DUFOSSE Marie Christine – 5 Square des Bosquets – Apt N° 42 – 33700 MERIGNAC

DABIS Sylvie – 9 Allée des Primeurs – 33520 BRUGES

JOUSSAUME Aurélien – 34 Allée de Platanes – 33320 EYSINES

COUVREUR Géraldine – 6 Allée D'Hiram Villa – 33460 MACAU

GRIMARD Emilie - 77 rue Raymond Poincaré – Résidence Les Pins Parasols - BAT A 113 – 33110 LE BOUSCAT

Il est désigné, en qualité de président de séance, Madame DUFOSSE M. Christine

Il est désigné, en qualité de secrétaire de séance, Madame DABIS Sylvie

Le président de séance rappelle que l'ordre de jour est le suivant :

1) . Validation des nouveaux statuts du CLUB

2) . Validation du nouveau règlement intérieur

La disparition des sections de l'omnisports devenait nécessaire par rapport à la présence de salariés dans les différentes sections.

Chaque section va devenir indépendante et doit pour cela déposer de nouveaux statuts et à revoir les règlements intérieurs.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

Validation des nouveaux statuts du CLUB

Validation du nouveau règlement intérieur

1) Lecture et adoption des statuts

L'assemblée générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts et le nouveau règlement intérieur qui lui sont proposés.

2) Désignation des membres du conseil d'administration initial

L'assemblée désigne

DUFOSSE Marie Christine – Présidente

DABIS Sylvie – Trésorière

JOUSSAUME Aurélien – Trésorier adjoint

COUVREUR Géraldine – Secrétaire

GRIMARD Emilie - Secrétaire adjointe

Ceux-ci exerceront leurs fonctions conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3) Fixation du montant des cotisations

La cotisation pour tous les membres est fixée à 40 euros.

4) Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à M. DUFOSSE Marie-Christine aux fins d'effectuer les démarches nécessaires de constitution de l'association [*déclaration à la préfecture et publication au Journal officiel*].

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

A Le BOUSCAT, le 2 mai 2012

Signatures

Marie-Christine DUFOSSE



Présidente USB Gym

DABIS Sylvie

Secrétaire de séance

